



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 ◆ ◆ ◆
REUNION DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023
 ◆ ◆ ◆
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 9 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 3 octobre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Willy HAVEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss à partir de 19h15 (dossier 11), M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors de l'examen du dossier 9), Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 18h35 (dossier 8), M ERRAMMACH Youssef à partir de 18h52 (dossier 8), M RONNE Christian, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M NOGARÈDE Alain, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, Mme BAYRAM Servane, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, M BRULARD Thierry, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stephane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme CASTELNAU Caroline, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme SAVEL Frédérique, Mme LEMONNE Christine, M VOLTOLINI Damien, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M MARQUAIS Raynald, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M ALBENQUE Roger, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, Mme LE GOFF Hélène, M CLOMENIL Joël, M ZAYANI Abdé, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, Mme LEON Patricia, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy

Madame BOSCHER Christine suppléante de Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Madame LETHIAIS Patricia suppléante de Monsieur DE LANGHE Christian, Madame CUEGNIET Monique suppléante de Monsieur FINIX Richard, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant de Madame GUESNET Séverine, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléante de Monsieur SIMON Stéphane.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Rosine MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARDGONGALLUD, Madame Kitty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMETTE, Madame Jocelyne NEANT a donné pouvoir à Monsieur Joël CLOMENIL, Monsieur Patrick PATTYN a donné pouvoir à Monsieur Christian RONNE, Monsieur Geoffrey CUFFAUXCLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Monsieur Didier SCHALLER a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Chantal NUGUES-VILLETTE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Eddy DESGROUAS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Didier DESSAINT a donné

pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR jusqu'à 19h15.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur BIET Francis, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur SENKEWITCH Georges, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur BOSSUYT Fabrice, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur GAUTIER Francis, Madame LESEIGNEUR Diane



ORDRE DU JOUR

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI D-LAB immo

2 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de St André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société BJ PRESTATIONS

3 - Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession de terrain à la SCI VOLTAIRE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

4 - Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention complémentaire 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - La Chapelle du Bois des Faulx - Parcelles ZA 142 et ZA 148 - Cession au profit de la commune suite à l'abandon du projet d'Eco Point

6 - Le Vieil Evreux - Lotissement la résidence des 3 mares - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

7 - Commune d'Evreux - Anciennes Usines de Navarre - Convention Travaux au titre du fonds friches avec l'EPFN

8 - Commune d'Evreux - Site de Cambolle - Promesse de vente

9 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022 et de l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR)

10 - PLUi - Prescription révision allégée n°2

11 - SRADDET - Avis sur le projet de modification

DEVELOPPEMENT DURABLE

12 - Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2020-2026 - Approbation Programme Actions Référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET LA POLLUTION DE L'AIR

13 - Qualité de l'air - Pollens - Convention tripartite EPN-ATMO Normandie-Lify Air

MOBILITÉS

14 - Plan de Transport Urbain et Interurbain - Modifications

15 - Transport à la Demande - Nouvelle organisation à l'échelle du territoire

EMPLOI

16 - Incuba'Street - Subvention de fonctionnement 2023

INSERTION

17 - Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ABRI - ADS - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2023

COHÉSION SOCIALE

18 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 2ème phase

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

19 - CISPD - Programmation 2023 - 3ème phase

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

20 - SAIEM AGIRE - Droit commun - Commune d'Evreux Quartier de la Madeleine - Rue de Djougou - Construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif - Subvention communautaire

21 - ML27 - Droit commun - Commune d'Evreux - Rues Edouard Pignon, Marguerite Yourcenar - Réhabilitation énergétique, thermique et technique - 46 pavillons ' La Censurière 3/4 ' - Subvention communautaire

22 - Logements locatifs sociaux - Gestion en flux des droits de réservation - Conventions de réservation Evreux Portes de Normandie/Bailleurs sociaux

23 - Conseil Départemental 27 - Fond de Solidarité Habitat - Abondement 2023

PETITE ENFANCE

24 - Prestations de services entre EPN et la Ville d'Evreux - Convention cadre

EAU ET ASSAINISSEMENT

25 - Croth - Micro station d'épuration du Pré Saillant - Remise à neuf de la clôture mitoyenne - Convention de remboursement EPN/Riverain

26 - Station de radiotéléphonie - Convention d'utilisation du château d'eau de Saint-Germain-de-Fresney

27 - Protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit - Convention de partenariat relative à l'animation agricole

VOIRIE

28 - Commune de Lignerolles - Assainissement en traverse RD 72 route de Dreux – Subvention d'équipement

29 - Commune de Saint Laurent des Bois - Assainissement en traverse RD 52 rue de Dreux – Subvention d'équipement

30 - Commune d'Evreux – Aménagement de la rue Chartraine – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

31 - Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ) - Adhésion

STATIONNEMENT

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare à Evreux - Rapport d'activités 2022

RESSOURCES HUMAINES

33 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

FINANCES

34 - Exercice 2023 - Décision modificative n°1

35 - Création, modification et clôture d'AP/CP et AE/CP

36 - Budget assainissement - Reprise de provision pour risque

37 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget Mobilités

38 - Budget principal - Modification de la subvention d'équilibre versée au budget Pépinière scientifique

39 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

REVENUS ET CHARGES

40 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

• • •

Le Conseil communautaire :**1 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI D-LAB immo**

☞ **ANNULE** la délibération n°17 en date du 28 juin 2022 pour le compte de la SCI D2R ; **DECIDE** la cession au profit de la SCI D-LAB immo ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section C n° 372 (lot A), située sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une superficie approximative de 2 620 m², au prix de 40 € HT du m², soit environ 104 800 € (cent quatre mille huit cents euros) hors taxe et hors frais, augmenté de la TVA conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

2 - Parc d'activités de la Croix Prunelle - Commune de St André de l'Eure - Cession d'un terrain à la société BJ PRESTATIONS

☞ **CEDE** à la société BJ PRESTATIONS ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZM 297, sur le parc d'activités de la Croix Prunelle à Saint André de l'Eure, d'une surface d'environ 1500 m², au prix de 12 € HT du m², soit environ 18 000 € hors taxe et hors charge, augmenté de la TVA conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

3 - Long Buisson 2 - Commune de Guichainville - Cession de terrain à la SCI VOLTAIRE

☞ **CEDE (M. ADIGUZEL et Mme BAYRAM ne prennent part ni aux débats ni au vote)** à la SCI VOLTAIRE, ou à toute autre société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle XA n°152 sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville d'une superficie d'environ 826m² au prix hors taxe de 25€/m² soit 20 650€ HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

4 - Campus connecté d'Evreux - Partenariat Université de Rouen Normandie/EPN - Subvention complémentaire 2023

☞ **DECIDE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie, au titre du projet Campus connecté, pour l'année 2023-2024, une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 750 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

5 - La Chapelle du Bois des Faulx - Parcelles ZA 142 et ZA 148 - Cession au profit de la commune suite à l'abandon du projet d'Eco Point

☞ **DECIDE** la cession des parcelles cadastrées section ZA n° 142 et ZA n 148, d'une superficie respective de 4 080 m² et 1 489 m² soit une superficie totale de 5 569 m², situés au lieudit « Les Castelliers » consistant en des terrains nus au profit de la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, à l'euro symbolique ; **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette mutation sera supporté par la communauté d'agglomération et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6 - Le Vieil Evreux - Lotissement la résidence des 3 mares - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

☞ **APPROUVE** la convention de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs relevant de sa compétence dans le domaine public, du lotissement de la résidence des 3 mares, situé rue des pêcheurs au VIEIL-EVREUX, dont le permis d'aménager a été déposé le 25 juillet 2023 et enregistré sous la référence PA 027 684 23 F0002 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention tripartite à intervenir avec la commune du VIEIL-EVREUX et la société IMNOMA et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 - Commune d'Evreux - Anciennes Usines de Navarre - Convention Travaux au titre du fonds friches avec l'EPFN

☞ **SOLLICITE (Mme Beauvillard ne prend pas part au vote)** la mobilisation du fonds friches au titre de la phase 2 dite « Travaux » pour le désamiantage, dépollution et démolition permettant la remise en état du site des anciennes usines de Navarre et ce conformément aux missions déterminées par convention ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'intervention, et ses éventuels avenants, en vue de la réalisation des travaux au titre du Fonds Friches, selon les modalités de répartition du dispositif, mettant 25% du coût des travaux à la charge d'EPN, au regard d'un montant total maximal de 1 200 000 € HT, soit un montant total maximal à la charge d'EPN de 300 000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de l'acquisition des parcelles objets de la présente, au terme de la convention de portage et d'intervention du fonds friches des usines de Navarre, à l'euro ne valant pas paiement, majoré des frais notariés liés à l'acquisition et des frais de portage.

8 – Commune d'Evreux - Site de Cambolle – Promesse de vente

☞ **AUTORISE (moins 7 voix contre)** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie à conclure avec le groupement d'aménageurs-promoteurs Édouard Denis – Allure, avec faculté pour chaque promoteur de se substituer toute autre société ou avec la société de projet ou de portage que le groupement d'aménageurs-promoteurs constituera à cet effet, la promesse de vente portant sur l'ensemble foncier objet de l'appel à projets relatif au projet d'aménagement du site Cambolle, pour une superficie d'environ 22 hectares et un prix de 4.900.000 € hors taxe sur la valeur ajoutée. Ledit prix devant être reconsidéré en cas de soustraction du terrain nécessaire à l'implantation du centre de secours du SDIS, compte tenu de son impact sur la programmation prévisionnelle et la réalisation de travaux d'aménagements et

équipements spécifiques et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie, la promesse de vente et l'acte de vente définitif, ainsi que tous actes nécessaires à la poursuite de cette vente.

9 - ZAC Long Buisson 3 - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022 et de l'Etat Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR)

☞ **APPROUVE** (moins 7 voix contre et 1 abstention, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats ni au vote) le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par le concessionnaire pour l'exercice 2022 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Long Buisson 3 ; **APPROUVE** l'Etat Financier Prévisionnel des Dépenses et Recettes (EPDR) et le plan de trésorerie, arrêté au 31 décembre 2022, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 23.900.682 € HT, sans augmentation de la participation d'équilibre de la collectivité et **AUTORISE** le représentant de l'exécutif, à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

10 - PLUi - Prescription révision alléguée n°2

☞ **PRESCRIT** (moins 7 abstentions – M. ROUGER n'a pas pris part au vote) la révision alléguée n°2 du PLUiHD, selon les objectifs définis et conformément aux articles L.153-31 et L.153-34 du code l'urbanisme ; **FIXE** les modalités de concertation suivantes :

- Affichage de la délibération au siège d'EPN pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,
- Information aux différentes étapes de la procédure, sur le site internet EPN,
- Une adresse mail de contact afin d'adresser des observations : planification@epn-agglo.fr pendant la durée de la procédure et jusqu'à l'arrêt de projet,

et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

11 - Avis sur le projet de modification du SRADDET

☞ **EMET** (moins 2 abstentions) un avis favorable quant au projet de modification du SRADDET, tel qu'arrêté lors de l'assemblée plénière du conseil régional du 2 mai 2023.

12 - Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2020-2026 - Approbation Programme Actions Référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire

☞ **APPROUVE** la stratégie et le plan d'actions COT « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Climat Air Energie et Economie Circulaire » sur la période 2022-2026.

13 - Qualité de l'air - Pollens - Convention tripartite EPN-ATMO Normandie-Lify Air

☞ **APPROUVE** les termes de la convention tripartite EPN/ATMO Normandie/LIFY AIR et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention et les éventuels avenants à intervenir.

14 - Plan de Transport Urbain et Interurbain – Modifications

☞ **DECIDE** la création de l'arrêt « Bruyères » à La Couture Boussey.

15 - Transport à la Demande (TAD) – Nouvelle organisation à l'échelle du territoire

☞ **APPROUVE** l'extension du service du transport à la demande sur le Sud du territoire, **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de ce contrat et **AUTORISER** le président ou son représentant à signer les marchés, conventions ou autres documents qui en découlent, ou avenants mineurs ayant trait à la mise en place du TAD, ou modifications mineures de service.

L'organisation du dispositif de transport à la demande TAXIBUS sur le Territoire

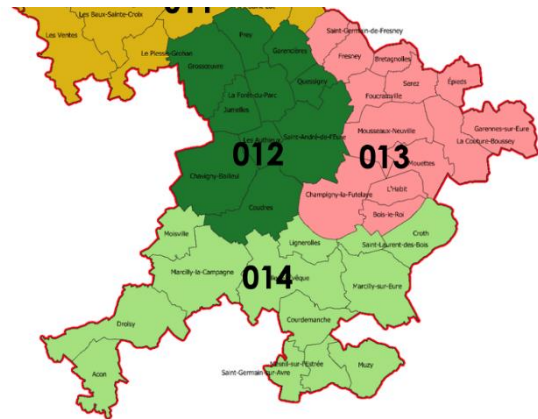
La consistance du service

- 2 zones de dessertes (Nord et Sud) pour répondre aux besoins de mobilités de chacun,

Zone NORD



Zone SUD



- Jusqu'à 36 départs par jour sur l'ensemble du territoire, et vers les bassins de vie limitrophes (Nonancourt, Dreux) :
 - o **Sur la zone Nord** vers des destinations et des points de dépose fléchés :
 - EVREUX MAIRIE
 - EVREUX GARE
 - HÔPITAL Cambolle
 - CAËR-NORMANVILLE
 - avec des heures d'arrivées déterminées aux points de dépose (8h00, 9h30, 14h00)
 - avec des heures de départ déterminées aux points de dépose (12h00, 16h30, 18h30)
 - o **Sur la zone Sud** vers des destinations et des points de dépose fléchés :
 - SAINT ANDRÉ de l'EURE
 - La Madeleine de NONANCOURT – Centre de Santé
 - DREUX
 - avec des heures d'arrivées déterminées aux points de dépose (8h00, 9h30, 14h00)
 - avec des heures de départ déterminées aux points de dépose (12h00, 16h30, 18h30)
- Un service disponible de 8h00 à 18h30 (dernier départ),
- Une desserte dite de « porte à point de destination » et de « point de destination à porte » pour les personnes de plus de 65 ans révolus et les personnes en difficulté temporaire de déplacement,
- Desserte de « point d'arrêt de transport à point de destination » pour les autres usagers,
- Des trajets réalisés avec des véhicules 5 à 7 places,
- Des moyens ciblés : un véhicule au nord et deux véhicules au sud
- Une cible de 9500 voyages / an

Les règles du service

- Un fonctionnement toute l'année (hors dimanche et jours fériés),
- **4 € la course, limité à 8 courses / mois / habitant,**
- **25 € dès le 9^{ème} trajet,**
- Une recherche systématique de groupage des passagers en limitant le temps à bord pour les passagers.

La cible organisationnelle

- Une prise de rendez-vous et l'organisation des courses par les équipes de Transurbain,
- Confirmation d'heure de prise en charge du passager la veille du voyage à 17h00, avec une heure de prise en charge confirmée pouvant varier de 30mn,
- un marché de transport spécifique pour la durée de l'expérimentation puis pour la prolongation le cas échéant.

La cible financière :

Le budget est évalué à 225 000€, pour un volume de recette envisagé d'environ 38 000€

Modalités d'application :

La mise en œuvre effective du dispositif est prévue pour le 2 janvier 2024.

Il est proposé une expérimentation sur 12 mois, pour affiner et valider le modèle ainsi que les règles de fonctionnement, puis pour faire évoluer le dispositif le cas échéant. Avant cette expérimentation, un règlement du Transport à la Demande sera soumis à l'approbation du Conseil.

16 - Incuba'Street - Subvention de fonctionnement 2023

☞ **OCTROIE** une subvention de **1 500 €** à Incuba'street et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

17 - Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ABRI - ADS - CICERONE - Subvention de fonctionnement 2023

☞ **ATTRIBUE** une subvention socle de :

- **5 000 €** à l'association ABRI,
- **5 000 €** à l'association ADS,
- **5 000 €** à l'association CICERONE

VALIDE la proposition d'attribuer une subvention variable en fonction du nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN et le nombre de sorties positives en CDD, CDDI ou entrée en formation selon tableau ci-après :

| | Subvention socle | Nbre de salariés EPN | Nbre de Sorties positives |
|-----------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| 0 - 25% | 5 000 € | 500 € | 500 € |
| 26 – 50 % | 5 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| > 50% | 5 000 € | 2 000 € | 1 500 € |

SIGNE la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association.

18 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2023 - 2ème phase

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de **7 000 €** à l'association Agora, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

19 - CISPD – Programmation 2023 – 3ème phase

☞ **DECIDE**, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement d'une subvention de 3 658 € à l'AVEDE/ACJE et d'une subvention de 1 117 € à Silence à l'écoute, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

20 - SAIEM AGiRE - Droit commun - Commune d'Evreux Quartier de la Madeleine - Rue de Djougou - Construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif - Subvention communautaire

☞ **OCTROIE** une subvention de 96 000 € à SAIEM AGIRE dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence intergénérationnelle et habitat inclusif situé dans le quartier de la Madeleine, rue de Djougou à Evreux.

21 - ML27 - Droit commun - Commune d'Evreux - Rues Edouard Pignon, Marguerite Yourcenar - Réhabilitation énergétique, thermique et technique - 46 pavillons ' La Censurière 3/4 ' - Subvention communautaire

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à MonLogement27, d'un montant de 296 477 €, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du programme « La Censurière 3 et 4 »

22 - Logements locatifs sociaux - Gestion en flux des droits de réservation - Conventions de réservation Evreux Portes de Normandie/Bailleurs sociaux

☞ **DECIDE** l'application du dispositif de gestion en flux à l'échelle du territoire ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de réservations afférentes et de leurs éventuels avenants ; **DECIDE** d'exercer le droit de réservation de l'EPCI en gestion directe et **DECIDE**, pour ce qui concerne son contingent, de déléguer aux communes du territoire la désignation des candidats, en cas de libération de logement

23 - Conseil Départemental 27 - Fond de Solidarité Habitat - Abondement 2023

☞ **DECIDE** le versement de la somme de **43 987 €** au Département de l'Eure, au titre de l'abondement 2023 du Fonds de Solidarité Habitat et **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce projet.

24 - Prestations de services entre EPN et la Ville d'Evreux - Convention cadre

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention de tarification Petite Enfance EPN/ville d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et les éventuels avenants à intervenir.

25 - Croth - Micro station d'épuration du Pré Saillant - Remise à neuf de la clôture mitoyenne - Convention de remboursement EPN/Riverain

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention de remboursement, pour moitié, des frais de la remise à neuf de la clôture mitoyenne de la micro station d'épuration du Pré Saillant à Croth, avec le couple de riverain, copropriétaires : Monsieur Rodolphe GARRIDO & Madame Amandine PERRIER, qui ont engagé la dépense

26 - Station de radiotéléphonie - Convention d'utilisation du château d'eau de Saint-Germain-de-Fresney

☞ **AUTORISE (M. PERRIN ne prend pas part au vote)** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ORANGE ainsi que ses éventuels avenants, pour l'installation de stations de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau de Saint Germain de Fresney et à **PERCEVOIR** la redevance afférente à l'utilisation des réservoirs.

27 - Protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit - Convention de partenariat relative à l'animation agricole

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat relative à l'animation agricole pour la protection de la ressource en eau du Bassin d'Alimentation de Captage de l'Habit et à **SOLLICITER** les subventions auxquelles EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

28 - Commune de Lignerolles - Assainissement en traverse RD 72 route de Dreux - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Lignerolles (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

29 - Commune de Saint Laurent des Bois - Assainissement en traverse RD 52 rue de Dreux - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Saint Laurent des Bois (16 189,95 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

30 - Commune d'Evreux - Aménagement de la rue Chartraine - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

☞ **ACCEPTE (moins 1 abstention)** le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'ordre paysager et d'éclairage public de la rue Chartraine à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les avenants et tous les actes à intervenir avec la Ville d'Evreux dans le cadre de cette opération

31 - Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ) - Adhésion

☞ **ADHERE** à l'Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie (APAQ).

32 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare à Evreux - Rapport d'activités 2022

☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2022.

33 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

☞ AUTORISE (moins 7 abstentions) :

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant guitare (poste n°28600) afin d'effectuer les fonctions de d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 446 – IB max 707 / IM min 392 – IM max 587).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant cordes (poste n°35638) afin d'effectuer les fonctions de d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant cordes (poste n°328596) afin d'effectuer les fonctions de d'enseignant artistique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de coordinateur danse (poste n°28561) afin d'effectuer les fonctions de coordination danse, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants (poste n°28426) afin d'effectuer les fonctions d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SIG (poste n°10117) afin d'effectuer les fonctions de technicien SIG, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de responsable de assurances (poste n°26181) afin d'effectuer les fonctions de responsable des assurances à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de coopération et animation de la vie sociale (poste n°9604) afin d'effectuer les fonctions de chargé de coopération et animation de la vie sociale à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent chargé de mission attractivité économique (poste n°17096) afin d'effectuer les fonctions de chargé de mission attractivité économique, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (IB min 401 – IB max 638 / IM min 371 – IM max 534).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant batterie (poste n°28639) afin d'effectuer les fonctions d'enseignant batterie à temps non complet (10h), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'agent d'exploitation voirie (poste n°14948) afin d'effectuer les fonctions d'agent d'exploitation voirie à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien métrologie (poste n°37665) afin d'effectuer les fonctions de technicien métrologie, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant jazz et musiques amplifiées (poste n°40786) afin d'effectuer les fonctions de d'enseignant artistique, à temps non complet (7h), pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants (poste n°32698) afin d'effectuer les fonctions de directeur de multi accueil, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de propreté (poste n°36140) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de propreté (poste n°36703) afin d'effectuer les fonctions d'agent de propreté, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

et INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

34 – Exercice budgétaire 2023 - Décision modificative n°1

☞ **ADOpte** (moins 7 voix contre et 2 abstentions) la décision modificative n°1 du Budget – exercice 2023

35 - Création, modification et clôture d'AP/CP et AE/CP

☞ **ADOpte** (moins 7 voix contre et 2 abstentions) les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre de la Décision modificative n°1 et des décisions n°1 à 10 de 2023 et **CLOTURE** les AP/CP qui sont terminées

36 - Budget assainissement - Reprise de provision pour risque

☞ **DECIDE** la reprise de la provision non budgétaire issue du budget annexe assainissement de l'ex CCPN, pour un montant total de 80 000 euros

37 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget Mobilités

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre supplémentaire du budget principal au budget annexe Mobilités, d'un montant total de 167 044 €.

38 - Budget principal - Modification de la subvention d'équilibre versée au budget Pépinière scientifique

☞ **DECIDE** la diminution d'un montant de 52 629 € de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique, portant ainsi la subvention d'équilibre 2023 à 183 645,00 €.

39 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

☞ **ADMET** en non-valeur les sommes de :

| | |
|---|-------------|
| Total budget Principal : | 616,34€ |
| Total budget Eau : | 179 605,51€ |
| Total budget Assainissement collectif : | 44 276,13€ |
| Total budget Mobilités : | 104,00€ |

et **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Total budget Principal : | 9 742,55€ |
| Total budget Eau : | 38 860,70€ |
| Total budget Assainissement : | 18 907,59€ |
| Total budget Mobilités : | 6 000,00€ |
| Total budget ZA La Croix Prunelle | 5 868,28€. |

40 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 554 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'acquisition d'un défibrillateur,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 988 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour la création d'un terrain de football à 5 (financement Région, Département et FFF),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 316,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobiliers urbains,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 225,12 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'isolation d'une classe maternelle (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 081,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux supplémentaires de la restauration de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 158,09 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour les travaux du local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 856,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 166,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'un lave-linge et d'un four micro-ondes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 500,65 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 666,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le relevage des tombes en état de déshérence au cimetière - 2ème tranche,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 684,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement de la chambre froide de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 510 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 139,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de tables et de chaises pour la cantine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 998,51 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour la salle de restauration de l'école primaire (Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 840,44 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour le changement des rideaux en stores pour deux classes de l'école primaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 716,50 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition et l'installation d'une citerne incendie rue de la Libération (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'isolation de la garderie scolaire par la pose d'une cloison à l'escalier,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 866,50 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la création d'un city stade (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 887,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'un système de chauffage électrique mural dans la salle communale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 802,26 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le programme des cimetières 2023,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 447,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour l'acquisition de chaises pliantes pour la salle d'activités,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 633,53 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la sécurisation et l'aménagement de la cour de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 374,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la remise en peinture de la cuisine au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 925,09 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un organigramme de clés pour les écoles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 788 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'un adoucisseur pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 249,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement du lave-linge pour les écoles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 879,14 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement de la verrière, d'une porte et la pose de volets à l'école (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 781 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition de nouveaux équipements pour la cuisine du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 944,43 €, soit 41 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition de deux véhicules légers pour les services municipaux (remboursement assurance),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 896,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'extension de l'implantation de la vidéoprotection (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 003,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour la réfection de la couverture de l'Arsenal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 520 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'aménagement d'une mare pour la défense incendie (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 394,24 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour la création d'une aire de jeux (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 608,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 423,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement du système de communication des bâtiments communaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 23 064,43 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création de 4 réserves incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 051,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour les gouttières sur les églises de Garencières et Quessigny,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 264 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la création d'un espace de jeux (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 412 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le remplacement de l'éclairage public par des LED,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 380,80 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'isolation du plafond de l'école (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 456,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour la clôture entre l'espace de jeux et la mare,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 966,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'aménagement des allées du cimetière,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 404,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 607,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'un drapeau pour la commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 247,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation de la rampe d'accès handicapé à la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 072 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour la pose d'un rideau métallique à la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 064,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition d'une aire de jeux pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 484,50 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour la création de trois réserves incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 113,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 712,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 449,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 318 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition d'une armoire froide pour la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 490 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'acquisition et la pose d'une rampe d'escalier pour une classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 579 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le remplacement du panneau d'affichage de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 464,76 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour les travaux d'insonorisation pour une classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 273,14 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition et la pose de panneaux de sécurité pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 493,68 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 053,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'un poteau incendie dans la Zone Artisanale (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 851,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les travaux de menuiserie et d'isolation phonique du secrétariat,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 655,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition d'un chalet en bois,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 074,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la réalisation d'alimentation électrique pour l'installation de la vidéosurveillance,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 032,55 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'implantation d'un city park (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 26 257,50 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la création de 10 poteaux incendie et le renforcement du réseau (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 943,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'installation d'une aire de jeux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 447,88 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de matériels de cuisine pour le restaurant scolaire et la salle des associations,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 276,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reully pour l'acquisition de mobiliers pour la salle de conseil municipal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 253,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reully pour l'acquisition et l'aménagement de jeux extérieurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 160,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la remise aux normes incendie de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 634,50 €, soit 45 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 292,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de leds et la programmation de l'éclairage de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 147,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'aménagement d'une aire de stationnement,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 009,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'installation d'une chaudière aux services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 127 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un écran d'ordinateur et d'un broyeur de documents,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 676,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la création d'un branchement électrique pour les manifestations de la commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 121,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la reliure de l'état civil de 2008 à 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 849,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un abribus rue du Parc,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 472 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la remise en conformité de l'installation électrique de la salle des associations,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 306,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour le système de télésurveillance au parc d'activités,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 498 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection des sols de l'école Marie Laurencin (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 391,55 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement de l'aire de jeux du square Marie Laurencin (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 004,25 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'isolation de la toiture de l'école Marie Laurencin (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 857,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition d'outillages pour les espaces verts,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 25 730,40 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'installation de citernes incendie enterrées (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 313,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la rénovation et le remplacement de matériel de cuisine de la salle des fêtes,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 687,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la création d'un terrain de boules,
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 906,50 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune de Serez pour la mise aux normes de l'électricité de l'église (financement Etat et Département),
 - **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 443,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'isolation extérieure de la mairie,

 - **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 6 413,35 € délibéré le 4 avril 2023 pour la commune d'Arnières sur Iton pour la construction d'un muret rue Abel Lefebvre, la commune n'étant plus le maître d'ouvrage de cette opération,
 - **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 731,20 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Fresney pour l'acquisition de mobilier pour la salle communale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
 - **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 781,25 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour le remplacement du tableau général électrique de la salle communale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
 - **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 096,81 € délibéré le 14 décembre 2021 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'aménagement du Point Information Jeunesse, la commune ayant effectué ces travaux en régie,
- et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.